

Appel à candidatures

Mission d'appui artistique au sein de l'association Cazin-Perrochaud

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste de **tout domaine d'expression artistique** interrogeant la notion de **la mine et la mer** au bénéfice des publics et des professionnels du DITEP L'escale, de l'IEM Les Cyclades et de l'IEM Les 3 moulins sur la période **de mars à juin 2020**.

Date limite de dépôt de candidatures :

4 novembre 2019

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion).

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives de l'association Cazin-Perrochaud accompagnant des publics en situation de handicap.

La résidence-mission :

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels de l'IEM Les Cyclades à Leforest, du DITEP L'escale et de l'IEM Les 3 moulins à Berck-sur-mer¹.

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

¹ IEM : institut d'éducation motrice / DITEP : dispositif institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

La résidence-mission repose sur :

- **une action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, l'Association Cazin-Perrochaud souhaite expérimenter une MiAA au sein de l'IEM Les Cyclades à Leforest, du DITEP L'escale et de l'IEM Les 3 moulins à Berck-sur-mer.

Les enjeux de cette résidence-mission sont de :

- démocratiser l'accès à la culture au sein des établissements ;
- favoriser la rencontre de public en situation d'handicap différent (trouble du comportement, polyhandicap) ;
- mettre en avant les territoires (culture minière, la mer) et leur symbolique ;
- travailler avec les ressources du territoire : référence à la mine et à la mer.

Il est donc recherché, via cette proposition, un **artiste professionnel de tout domaine d'expression artistique**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question **de la mine et de la mer** (de la mine à la mer).

La volonté de ce projet est de permettre la rencontre de la différence ; cette différence est significative entre les enfants accueillis en DITEP et ceux accueillis au sein d'un IEM. Il s'agit alors de proposer un thème qui symboliquement peut se positionner comme fédérateur dans une démarche artistique. L'IEM Les Cyclades se trouve localement en territoire historiquement minier (à Leforest), alors que les deux autres établissements sont très proches de la mer (à Berck-sur-mer).

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la résidence-mission est de **10 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **mars et juin 2020**. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité des établissements d'accueil.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- un référent opérationnel désigné au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette MiAA (salarier de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **12 500€**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par l'association Cazin-Perrochaud sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Contexte

Présentation de l'association Cazin-Perrochaud

L'association est gérée par un conseil d'administration de 25 membres. Chaque département a à sa tête un directeur. Chaque établissement est administré par un adjoint de direction, relais de proximité du directeur. Les établissements gérés par l'association sont implantés sur le département du Pas-de-Calais tels que présentés ci-après.

Le projet de l'association est d'accueillir et accompagner l'utilisateur. L'association Cazin-Perrochaud est une association laïque permettant à chacun de trouver sa place dans le respect de ses différences et pour cela elle s'astreint à assurer la protection des usagers, rejeter toutes formes de violence et discrimination, favoriser l'expression de chacun et concilier la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous.

L'association dans tous les domaines de son objet social a pour objectifs d'œuvrer avec bienveillance, d'agir avec cohérence, d'accomplir sa mission avec transparence dans le respect des droits de chacun et de développer des règles de fonctionnement démocratique en tenant compte de la pluralité de ses interlocuteurs. L'association s'engage à développer des organisations et procédures de qualité afin d'optimiser le service rendu aux usagers, s'inscrire dans le travail en réseau afin d'enrichir et de diversifier ses réponses, militer pour engager des actions innovantes et adaptées à ses missions sociales et médico-sociales et promouvoir des démarches partenariales dans le respect de sa philosophie, et de ses finalités.

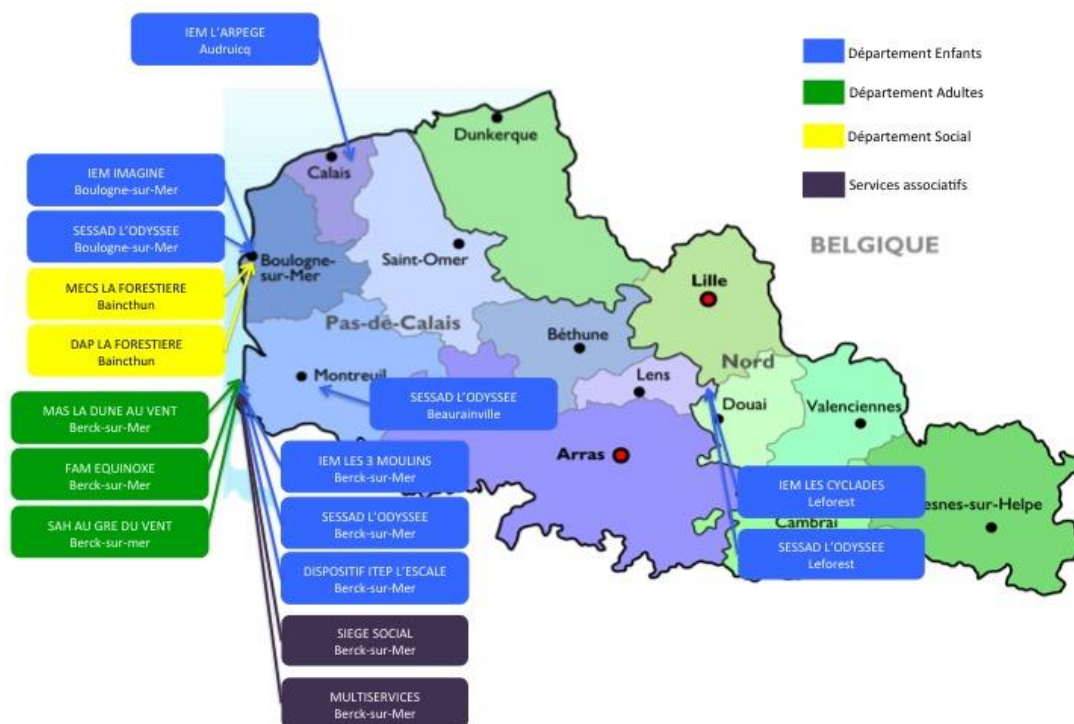
Ainsi les valeurs associatives constituent les valeurs fondamentales de l'association auxquelles se réfère l'établissement. Elles sont une des références permettant aux équipes de préciser leurs principes d'interventions. Il est nécessaire d'assurer la cohérence entre les principes d'interventions de l'établissement et les valeurs de l'association. Au-delà de la définition des valeurs, le projet associatif demande aux établissements de s'appuyer sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles pour réaliser leurs missions et atteindre leurs objectifs.

Enfin le projet associatif fixe les orientations communes à l'ensemble des établissements et services notamment au regard des personnes accueillies, de la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité, de la gouvernance associative et des perspectives et développement.

Ces établissements sont regroupés en trois départements :

- Département Enfants
- Département Adultes
- Département Social

Ces départements correspondent à la centralisation des fonctions de direction administrative des établissements qui y sont rattachés.



Les établissements concernés par le projet :

- **Le dispositif ITEP l'Escale**, situé au 12 rue aux raisins à Berck sur mer, accueille des enfants avec troubles du comportement de 3 à 14 ans (pas de déficience intellectuelle) : 30 enfants en internant de semaine, 10 enfants en semi internat et 20 enfants accompagnés sur un service de milieu ouvert (20 places).
- **L'IEM Les Cyclades**, situé au 5 rue de Cayeux à Leforest, accueille 24 enfants en situation d'handicap moteur / polyhandicap en semi internat.
- **L'IEM Les 3 moulins**, situé au 520 rue de l'impératrice à Berck sur mer, accueille 50 enfants en situation d'handicap moteur / polyhandicap de 3 à 20 ans en internat (de semaine et tout au long de l'année) et 20 enfants accueillis en semi- internat.

Les professionnels font partie d'équipes administratives, éducatives, paramédicales, médicales, pédagogiques et logistiques.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 4 novembre 2019.

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : daniel.duhamel@cazinperrochaud.fr et ars-hdf-culture-sante@ars.sante.fr. Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA Cazin-Perrochaud / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 27 novembre 2019.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- M. Daniel Duhamel, directeur adjoint du département enfant ;
- M. Frédéric Wibaut, adjoint de direction IEM les 3 moulins ;
- M. Bruno Hanse, adjoint de direction DITEP l'Escale ;
- M. Fabrice Legrand, adjoint de direction IEM les Cyclades ;
- Mme Elisa Drain, éducatrice spécialisée IEM les 3 moulins ;
- M. Pierre Liégeois, éducateur spécialisé IEM les Cyclades ;
- M. Bruno Joly, éducateur spécialisé DITEP l'Escale ;
- Mme Parmentier / M. Belaïssoui, représentant des familles (conseil de vie sociale) ;
- Mme Perrault / M. Bertrand, administrateur représentant de l'association gestionnaire ;
- *En qualité de membres invités, Audrey Ardouin et Claire Gouelleu, chargées de mission Culture-Santé DRAC/ARS Hauts-de-France.*

Identification du coordinateur général

- M. Daniel Duhamel, directeur adjoint du département enfant

Identification des référents opérationnels

- M. Bruno Hanse, adjoint de direction au dispositif ITEP L'escale
- M. Fabrice Legrand Legrand, adjoint de direction à l'IEM les Cyclades
- M. Frédéric Wibaut, adjoint de direction à l'IEM Les 3 Moulins